



Reconnaître les personnes en tant que réfugiées / PD20 : enseignements et bonnes pratiques en matière de déplacement interne

Cette **présentation des rédactrices en chef** donne un aperçu des articles composant le thème principal du numéro 65 de RMF sur la reconnaissance des réfugiés, et le second thème sur les enseignements et les bonnes pratiques tirés du Plan d'action 2018-2020 du PD20 pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les PDI ; les liens vers les articles correspondants sont également donnés.

Ce numéro de RMF aborde donc deux thèmes différents. Le thème principal – **Reconnaître les personnes en tant que réfugiées** – est publié en collaboration avec le projet RefMig de la Hertie School/Centre d'études sur les réfugiés, et étudie un éventail de défis et d'évolutions dans la détermination du statut de réfugié à travers le monde. Le second thème offre des réflexions sur les enseignements et les bonnes pratiques tirés du **Plan d'action 2018-2020 du PD20** pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les PDI.

Visitez www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies pour consulter cette présentation des rédactrices en chef, le magazine complet et les articles individuels en français, en anglais, en arabe et en espagnol.

Numéros apparaître en 2021 :
Santé mentale et soutien psychosocial / Migrants disparus / Données / Santé publique et WASH / États non-signataires.

Plus d'informations sur www.fmreview.org/fr/aparaître.

Demandez à recevoir nos notifications sur www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-e-mail

Marion Couldrey et Jenny Peebles
Rédactrices en chef de la Revue des Migrations Forcées

fmr@qeh.ox.ac.uk • www.fmreview.org
+44 (0)1865 281700 @fmreview

RECONNAÎTRE LES PERSONNES EN TANT QUE RÉFUGIÉES

Les normes d'accessibilité, d'équité, d'adaptabilité et d'efficacité des systèmes de détermination du statut de réfugié (DSR) à travers le monde ont d'immenses répercussions sur la protection et l'assistance aux personnes relevant du mandat du HCR, et méritent donc d'être étroitement examinées. Les 21 articles sur ce thème examinent plusieurs défaillances du système ainsi que les défis rencontrés par les acteurs de la DSR, y compris les États et le HCR, et leurs conséquences pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les auteurs étudient également les nouvelles approches et les dernières évolutions.

Comprendre les procédures d'asile

La reconnaissance dépend non seulement de la définition juridique du terme « réfugié » mais aussi, et surtout, des procédures institutionnelles utilisées pour reconnaître les réfugiés. Toutefois, de nombreuses difficultés entravent l'analyse de certaines de ces procédures ([Costello-Nalule-Ozku](#) ; [Song](#)). En tentant d'étudier trois aspects essentiels de la reconnaissance des réfugiés dans le monde (les processus collectifs, le rôle du HCR et les procédures de détermination dans les États n'ayant pas ratifié ou n'appliquant pas la Convention de 1951), les auteurs du projet RefMig identifient le **manque de transparence** comme un défi particulier entravant l'évaluation des pratiques de DSR et revêtant diverses formes, notamment l'absence de données ou la difficulté d'y accéder ; l'absence d'informations disponibles expliquant comment le HCR prend ses décisions de DSR ; et le trop peu d'informations relatives aux définitions et aux critères de sélection de la DSR réalisée à des fins de réinstallation ([Costello-Nalule-Ozku](#)). En étudiant ce que l'on connaît à propos de la procédure actuelle de **DSR conformément au mandat du HCR** (c'est-à-dire, lorsque le HCR entreprend la DSR au nom d'un État) en Chine, un article met en lumière ce manque de transparence et identifie les défis et les opportunités en matière de protection des réfugiés. Ces défis incluent les difficultés pratiques rencontrées par les demandeurs d'asile, qui sont obligés de s'enregistrer à une adresse unique ; le manque de représentation juridique ; et l'assistance très limitée disponible aux réfugiés et demandeurs d'asile dans un pays qui demeure sensible à la question des réfugiés ([Song](#)).

Certains systèmes de réfugiés sont considérés comme un modèle de DSR équitable et indépendante. Mais comme un article l'affirme, en dépit de certains éléments progressifs, le soi-disant **système modèle** du Canada aboutit régulièrement à des rejets qui sont déraisonnables, injustes et incohérents. Ceux-ci sont dus aux suppositions erronées émises par les arbitres, ainsi qu'à une défaillance systémique de promouvoir le raisonnement basé sur des preuves concrètes – y compris sur un aspect crucial : comment les souvenirs sont formés. Ce modèle de décision servant de référence dans le monde nous offre un bon point de départ pour entamer une conversation sur ce qui constitue une **bonne DSR** et comment corriger les disparités dans les taux de reconnaissance ([EvansCameron](#)).

Il est bien sûr crucial de disposer **d'informations exactes et complètes** sur les procédures d'asile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, mais aussi pour les

chercheurs. Les demandeurs d'asile prennent des décisions à propos de leur demande en fonction des informations et des preuves qu'ils sont en mesure d'obtenir et en fonction de leur propre évaluation des risques et les avantages ([Ozkul](#) ; [Paynter](#)). Ainsi, certains réfugiés syriens établis au Liban ont choisi de ne pas s'enregistrer auprès du HCR, estimant que la reconnaissance de leur statut de réfugié entraverait leur liberté à retourner en visite dans leur pays, perturberait leur accès à l'assistance humanitaire et compromettrait la sécurité de leurs données ([Ozkul](#)). En Italie, dans un climat politique changeant, les demandeurs d'asile se sont efforcés d'identifier des schémas afin de mieux comprendre un système opaque et des réglementations changeantes. Pendant leur période d'attente, ils adoptent certains comportements pour démontrer leur **volonté de s'intégrer** ; ainsi, le rejet de leur demande n'est pas seulement compris comme tel mais aussi comme un rejet de cet engagement à s'intégrer ([Paynter](#)).

Donner des garanties de procédure

Il est indispensable que le processus de demande d'asile s'accompagne de garanties de procédure ([ZavalaFolache-Ritchie](#) ; [Fisher](#) ; [Imbosa-Maina](#)). Une analyse des procédures d'évaluation de l'âge en Égypte soulève des préoccupations quant au traitement incorrect des demandes d'asile d'enfants, ces derniers étant considérés comme des adultes suites à l'évaluation de leur âge, ce qui implique que les **vulnérabilités spécifiques aux enfants** ne sont pas prises en compte durant le processus de DSR, réduisant potentiellement leurs chances d'obtenir l'asile. Des enseignements utiles peuvent être tirés de pays tels que le Royaume-Uni, où les enfants demandeurs sont informés des raisons, de la méthode, des conséquences et des résultats des procédures d'évaluation d'âge ([ZavalaFolache-Ritchie](#)).

Pour de nombreux réfugiés, l'accès à la DSR et l'intégrité du processus sont indispensables pour accéder à la **réinstallation** ou à des **voies complémentaires** (par exemple, parrainage communautaire, bourses d'études, visas humanitaires ou réunification familiale). Le HCR exige une décision de DSR positive avant d'orienter une personne sur la voie de la réinstallation en tant que solution durable. Toutefois, dans de nombreux pays où le HCR détermine le statut des réfugiés, la reconnaissance collective est la norme et, dans ce type de situation, le HCR conduit à la fois la DSR et évalue l'éligibilité à la réinstallation. La transparence et les garanties de procédure sont indispensables dans ce processus pour gagner la confiance des personnes dont le sort est décidé par ce système, promouvoir des décisions justes et montrer le bon exemple aux États ([Fisher](#)).

Les **procédures d'appel** sont une autre forme de garantie de procédure pour les réfugiés et demandeurs d'asile, et pourtant leur possibilité d'y recourir varie d'un pays à l'autre. Au Kenya, les possibilités de faire appel des décisions de DSR sont limitées par les restrictions en matière d'autoreprésentation devant les tribunaux, par le manque de ressources financières pour engager un représentant juridique et par le manque de ressources du système d'aide juridique. Plusieurs mesures permettraient d'améliorer l'accès à l'appel : destiner davantage de ressources au fonds d'aide juridique ; sensibiliser les avocats inscrits au barreau à l'existence de ce fonds et aux questions relatives aux réfugiés ; et soutenir les ONG spécialisées dans l'aide juridique ([Imbosa-Maina](#)).

Des relations complexes : le HCR et les États

Trois articles mettent en lumière les relations souvent complexes entre le HCR et les États en matière de DSR ([Abdelaaty](#) ; [Shanker-Vijayaraghavan](#) ; [Ozkul-Nalule](#)). Le HCR peut conduire la DSR lorsqu'un État n'est pas en mesure où n'est pas disposé à réaliser cette tâche. S'appuyant

sur des recherches documentaires au sujet de l'Égypte, du Kenya et de la Turquie, l'un de ces articles identifie plusieurs complexités découlant des modalités établies entre les gouvernements et le HCR, qui reflète les diverses **motivations et difficultés** des deux parties ([Abdelaaty](#)). Celles-ci sont également évidentes en Inde, un rare exemple de système dual qui partage la responsabilité de la DSR entre l'État et le HCR. Toutefois, l'**absence de loi spécifiquement consacrée à la gestion de l'asile** en Inde mine à la fois la légitimité du statut octroyé par le HCR et la protection qu'il offre aux réfugiés ([Shanker-Vijayaraghavan](#)).

Ces dernières années se sont caractérisées par un important processus de **transfert de la responsabilité de la RSD** depuis le HCR vers les États. Il s'agit d'un processus complexe dont la réussite dépend de plusieurs facteurs. Analysant les pratiques au Kenya et en Turquie, un article explore quelques-uns des principaux enjeux des processus de transfert de responsabilité et conclut que ceux-ci doivent être considérés comme des projets en cours et suivis de près ([Ozkul-Nalule](#)).

Évolution des politiques d'asile en Europe

Trois articles examinent les résultats directs et indirects de l'évolution des politiques et des pratiques en matière d'asile pour plusieurs pays d'Europe ([Tsourdi](#) ; [Nikolopoulou](#) ; [Hambly-Gill-Vianelli](#)). En Grèce, une série de réformes visant à corriger les défaillances inhérentes au système d'asile a abouti au Plan national de 2010 en matière d'asile et de migration, qui s'engageait à établir des autorités d'asile civiles et indépendantes chargées de conduire la DSR. Une fois fonctionnelles, ces autorités autonomes ont permis d'accroître sensiblement le taux de reconnaissance. Néanmoins, les modifications apportées ultérieurement à la composition de la commission d'appel indépendante durant la soi-disant crise des réfugiés de 2015, puis l'introduction de l'**approche par « hotspot »** de la Grèce, soulèvent de nouvelles questions quant à l'équité et l'indépendance du processus ([Nikolopoulou](#)). Les conséquences directes et indirectes du déploiement d'équipes du **Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)** dans des pays de l'UE, dont la Grèce, sont également étudiées ([Nikolopoulou](#) ; [Tsourdi](#)). Suite à une importante refonte de son rôle, le BEAA participe aujourd'hui au **traitement conjoint** des demandes d'asile, et l'évolution de son rôle jette une lumière crue sur les difficultés en matière de redevabilité et de protection des droits fondamentaux. Certaines formes d'intégration administrative entre l'UE et les administrations nationales dans le domaine de la DSR, qui devraient se poursuivre à l'avenir, font apparaître de nouveaux défis. Il faut donc veiller à la préservation des garanties de procédure ([Tsourdi](#)).

De nombreux États introduisent des réformes marquant un retour aux **procédures d'appel** à juge unique. Des recherches portant sur l'asile dans trois juridictions européennes (Grèce, France et Italie) révèlent que les appelants, les représentants juridiques et les juges apprécient le travail multilatéral et en équipe dans ce domaine complexe du droit, et que les appels des décisions d'asile améliorent la qualité, l'exactitude et l'équité de ces décisions lorsque plusieurs voix peuvent s'exprimer au cours des délibérations. Toutefois, pour pouvoir travailler efficacement, les tribunaux d'appel ont besoin des ressources nécessaires et de s'inscrire dans une culture professionnelle dynamique plus générale basée sur l'échange et l'ouverture ([Hambly-Gill-Vianelli](#)). Des **orientations en matière de jurisprudence nationale**, accompagnées de sauvegardes adaptées, peuvent être une ressource précieuse pour les avocats, les fonctionnaires responsables et les juges ; on dénombre aujourd'hui plus de 300 exemples

nationaux de jurisprudence en matière d'asile issus de plus de 60 pays, disponibles gratuitement en ligne ([Josh](#)).

Identifier les personnes apatrides

Deux articles mettent en lumière l'importance de l'identification de l'apatridie ou des personnes à risque d'apatridie, et les avantages d'une telle approche en matière de protection ([McGee](#) ; [Tiadjeu](#)). En ce qui concerne les réfugiés kurdes apatrides originaires de Syrie et d'Irak, où il n'existe pas de procédure de détermination de l'apatridie, le personnel chargé de l'enregistrement craint qu'en les enregistrant différemment des autres réfugiés syriens, ils ne deviennent des « **réfugiés de seconde classe** » et/ou qu'un risque de **double comptage** entraîne des difficultés statistiques. Néanmoins, l'inclusion de l'apatridie en tant que critère de vulnérabilité dans le cadre de la procédure standard de DSR permettrait de renforcer la protection des personnes concernées, tandis que l'enregistrement des apatrides parmi les populations de réfugiés pourrait avoir d'importantes répercussions sur les politiques relatives aux réfugiés ([McGee](#)). Pour les réfugiés enregistrés sur une base prima facie dans l'est du Cameroun, les efforts déployés pour vérifier leurs liens avec la République centrafricaine ont mis au jour non seulement les complexités de la DSR dans le contexte d'une frontière poreuse et de l'absence de documentation civile, mais aussi les risques connexes en matière d'apatridie. Pour contrer ce phénomène, il est nécessaire que les pays de la sous-région adoptent une approche flexible et concertée pour élaborer des lois en matière d'enregistrement des naissances et de nationalité ([Tiadjeu](#)).

Innovations et adaptations

Lorsque les autorités doivent réagir face à l'arrivée d'un grand nombre de personnes récemment déplacées, il peut alors paraître nécessaire de prendre des mesures urgentes pour **adapter** les systèmes d'asile existants ou **innover** en créant de nouveaux modèles de reconnaissance ([Jubilut-JarochinskiSilva](#) ; [Moore-Kortsaris](#) ; [Camino-Lopez](#) ; [CurrieRoberts-Savage](#)). Le **Brésil** a par exemple recouru à la reconnaissance collective pour octroyer le statut de réfugié aux Vénézuéliens, en adoptant une procédure basée sur un outil d'intelligence économique permettant de conduire une évaluation plus détaillée que ne l'exigent ou le permettent habituellement les approches collectives de la reconnaissance. Cette approche, qui a facilité la reconnaissance de plus de 45 000 Vénézuéliens, permettrait de réduire de deux ans le processus de DSR. Toutefois, la société civile et le monde universitaire ont soulevé certaines préoccupations en matière de transparence et de confidentialité des données ([Jubilut-JarochinskiSilva](#)).

La pandémie de la **COVID-19** pose de nombreux défis aux systèmes d'asile du monde entier et soulève des questions quant à leur capacité d'adaptation ([Moore-Kortsaris](#) ; [Camino-Lopez](#)). Au **Pérou**, la pandémie est venue exacerber le manque de capacités pour traiter adéquatement les demandes d'asile de la part des Vénézuéliens, et la plupart des demandeurs d'asile n'ont pas pu profiter des mesures d'urgence décrétées. Les distributions alimentaires et les transferts monétaires du gouvernement, de même que le décret instaurant l'accès universel aux soins médicaux indifféremment de la nationalité, ont apporté un soulagement de courte durée, mais il reste encore à résoudre la question de l'accès des demandeurs d'asile aux garanties minimum ([Camino-Lopez](#)).

Ailleurs dans le monde, les mesures rapides et décisives prises par les autorités du **Portugal** pour protéger les droits des demandeurs d'asile et la santé publique offrent aux autres pays des leçons utiles en termes d'adaptabilité et de modèle de protection. Grâce à la régularisation temporaire du

statut de résidence de tous les ressortissants étrangers ayant déposé une demande de résidence ou d'asile, les demandeurs d'asile ont pu accéder aux services sociaux et à un éventail de prestations, y compris les soins de santé, ce qui s'est traduit tant par une protection mesurable et concrète que par des dividendes en matière de santé publique ([Moore-Kortsaris](#)).

Dans l'article de clôture de ce thème central, les deux auteurs réfléchissent à ce qui rend une institution véritablement **adaptable** et aux éléments qui rendent cette adaptabilité **durable**. Par le passé, les systèmes de DSR ont déjà dû s'adapter face à un nombre croissant de demandes, et cela a uniquement été possible grâce à l'existence de structures institutionnelles adaptables. Il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de modalités différenciées, y compris la reconnaissance prima facie et l'application de modalités simplifiées ou d'autres types de modalités de traitement à une sélection de demandes. Certains systèmes de DSR ne sont pas parvenus à s'adapter tandis que d'autres ont mis en œuvre des changements rapides, principalement en transférant en ligne toutes les fonctions et interactions qui se déroulaient en personne. Bien qu'il soit encore trop tôt pour prédire quelles seront les impacts à long terme de cette période d'adaptation rapide sur les systèmes de DSR, il n'en est pas moins vital d'évaluer toutes ces adaptations pour déterminer si elles renforcent (ou, du moins, n'ont aucun impact défavorable sur) l'équité, l'efficacité ou l'intégrité de ces systèmes ([CurrieRoberts-Savage](#)).

PD20 : ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT INTERNE

Le deuxième thème de ce numéro apporte des réflexions sur les enseignements et les bonnes pratiques tirées du **Plan d'action du PD20** pour 2018-2020. L'avant-propos est signé par la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, qui met en lumière les importants accomplissements réalisés dans le cadre du Plan d'action du PD20. Comme elle nous l'explique, ces trois années de collaboration multipartite ont été incroyablement riches d'expériences ([JimenezDamary](#)).

Alors que le nombre des conflits armés, mais aussi leur durée et leur létalité, ne cessent d'augmenter à travers le monde, que les catastrophes liées au climat sont de plus en plus fréquentes et que les déplacements sont de plus en plus prolongés, il semble décourageant d'observer des niveaux de **déplacement interne** aussi élevés. Toutefois, les coprésidents du PD20 analysent les nouvelles possibilités d'**efforts collectifs** qui sont apparues pour mieux faire face au déplacement interne, notamment les engagements pris dans le cadre des objectifs de développement durable ; le nombre croissant d'États touchés par le déplacement qui élaborent des lois et des politiques relatives au déplacement interne ; la réaffirmation des engagements des agences de l'ONU vis-à-vis des PDI ; et nombre de pratiques et d'innovations prometteuses de la part de pays touchés par le déplacement, d'administrations locales, d'agences de l'ONU et d'autres acteurs, travaillant souvent ensemble. Les initiatives telles que le PD20 ont un rôle à jouer pour stimuler la **collaboration** entre régions et identifier les meilleures pratiques qui favorisent et soutiennent des engagements solides visant à renforcer la prévention, la protection et les solutions dont les PDI peuvent bénéficier ([Cheung-vonEinsiedel](#)).

Les progrès vers l'établissement de lois et de politiques **dirigées par les États** constituent l'un des principaux accomplissements des travaux de l'initiative PD20 ([Beyani-Kulang-Mwebi](#) ; [Obila-Pop](#)). Au Soudan du Sud, où les entraves à la protection des PDI reflètent des facteurs de

conflit complexes et imbriqués, l'évolution récente de la **loi nationale relative aux PDI** met en lumière le soutien apporté par le Plan d'action du PD20, qui fournit des mécanismes de coordination aux parties prenantes et favorise la participation des PDI dans le cadre du processus de rédaction de la loi. Le projet de loi est innovant dans la mesure où il adapte les normes de référence internationales en fonction des conditions locales, par exemple en établissant des mesures spéciales pour protéger les droits des femmes et des enfants en matière de logement, de terres et de propriété. Reconnaisant les difficultés d'atteindre des solutions durables dans le contexte actuel, cette loi prévoit des approches pragmatiques, telles que des programmes en fonction des zones, des solutions transitoires et le recours à l'assistance monétaire pour renforcer la résilience des communautés. Après avoir joué un rôle clé pour galvaniser l'engagement des diverses parties prenantes à élaborer cette loi nationale, le Plan d'action du PD20 demeure un forum important pour soutenir la promulgation du projet de loi ([Beyani-Kulang-Mwebi](#)).

Le nombre de personnes déplacées de l'intérieur dans la **région IGAD** (Afrique de l'Est) a connu une forte augmentation depuis 2014, au point de devenir une source de préoccupation majeure. Un dialogue régional organisé par l'IGAD en 2019, en collaboration avec l'initiative PD20 et avec l'appui du Groupe mondial de la protection, du Gouvernement suisse et de la Commission de l'Union africaine, a permis de favoriser l'échange d'expériences entre États en appui à la résilience et à la quête de solutions durables. L'un des résultats les plus encourageants de cet échange était le consensus qui s'est dégagé quant à l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre de lois, de politiques et de décrets pour répondre aux déplacements internes. Les États ont également identifié des obstacles communs à la mise en œuvre, notamment les préoccupations sécuritaires, les capacités limitées des institutions, le manque de ressources et de terres à allouer, la lassitude des bailleurs, l'insuffisance des données sur les profils des PDI et des rapatriés, l'engagement limité des acteurs publics et l'accès limité aux technologies. Il convient dorénavant de multiplier les efforts de suivi pour que chaque État membre puisse surmonter ces difficultés en s'appuyant sur les bonnes pratiques ([Obila-Pop](#)).

Pour comprendre l'ampleur, la sévérité et la diversité des situations de déplacement interne et y répondre, il faut disposer de données complètes et précises. Des exemples en République centrafricaine (RCA) et en Somalie illustrent comment des approches collaboratives peuvent être mises à profit pour établir des **normes de données** qui permettent de mieux combattre les causes et les impacts du déplacement et de trouver des solutions durables. Les outils tels que ceux développés par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux PDI (EGRIS) fournissent un cadre internationalement approuvé pour les définitions et les statistiques relatives aux PDI. En s'appuyant sur ces cadres, plusieurs acteurs ont convenu d'un plan d'action pour la RCA en 2019 visant à améliorer la qualité des données sur les déplacements internes dans le pays. En Somalie, un exercice de profilage conduit en 2014-15 a contribué à l'Initiative pour des solutions durables pour les PDI somaliennes ainsi qu'à l'inclusion, pour la première fois, de la question du déplacement interne dans le Plan national de développement du pays. Les gouvernements et les acteurs internationaux doivent dorénavant renforcer leur collaboration pour raffiner et mettre en œuvre des méthodologies et des approches standardisées, en engageant les communautés touchées tout au long du processus et en affectant les ressources nécessaires pour produire des données complètes et de bonne qualité

à propos des PDI, utilisables par un éventail de parties prenantes ([Levakova-Valderrama-Wathum-Jusselme](#)).

Dans un article marquant le 10e anniversaire du Cadre de solutions durables pour les personnes déplacées de l'intérieur du Comité permanent interorganisations, les auteurs explorent les enseignements que l'on peut tirer de l'application des dispositions de ce cadre en Somalie et au Soudan. Dans ces deux pays, les exercices de profilage mettent en lumière à quel point il est important de parvenir à une compréhension commune des définitions et des principes avant d'amorcer les processus de solution durable, et encore plus important de poursuivre des **solutions non discriminatoires et volontaires** ([DSWGSomalia-DSWGSudan-LundkvistHoundoumadi-Ketabchi](#)).

Dans un autre article, des auteurs ayant travaillé sur l'initiative du PD20 en Colombie soulignent à quel point il est important de donner priorité à la **participation des PDI** pour parvenir à trouver des solutions durables. Une série d'événements organisés en 2018 et 2019 a servi de tribune aux PDI pour mieux faire connaître leurs risques de protection et débattre des mesures à prendre pour les contrer. Les PDI participantes ont pu contribuer concrètement aux plans de développement local. À son tour, le renforcement de la participation des communautés et des personnes touchées par les conflits permet d'apporter un soutien plus solide aux efforts du gouvernement pour répondre de manière efficace et adaptée au déplacement interne ([PD20Colombie](#)).

Les exemples de bonnes pratiques pour prévenir ou atténuer les **déplacements liés aux catastrophes** étaient au cœur des débats du PD20. Les auteurs analysent des exemples qui soulignent l'importance de la collecte de données fiables, de l'action humanitaire précoce, des approches politiques intégrées et de la participation des communautés menacées par le déplacement. Le financement basé sur les prévisions, un système par lequel des fonds préapprouvés sont automatiquement libérés pour des actions humanitaires prédéfinies une fois qu'un seuil fixé a été atteint, représente l'un de ces outils innovants, tandis que le programme de jumelage « Sister Village » en Indonésie démontre comment un projet mis en place par la communauté peut aider celle-ci à se préparer au déplacement provoqué par une catastrophe. Les Philippines ont établi un répertoire des données relatives aux catastrophes, et recourent à l'analyse prédictive pour préparer leurs interventions humanitaires. Comme il s'agit d'une question transversale, le déplacement provoqué par les catastrophes doit également faire l'objet d'une approche politique coordonnée qui intègre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et la mobilité humaine, en plus des droits humains, du développement et de l'action humanitaire ; la Politique nationale du Vanuatu en matière de changement climatique et de déplacement provoqué par les catastrophes, datant de 2018, est un bon exemple d'une telle approche. Enfin, il est important de comprendre comment les communautés peuvent elles-mêmes mieux anticiper les catastrophes, s'y préparer et réduire leur impact ; et il est vital de veiller à ce que les communautés concernées puissent participer aux discussions qui les concernent et qu'elles aient un droit de réponse ([Essig-Moretti-PDD](#)).

Pour finir, une collection de quatre brèves études de cas portant sur l'Ouganda, la Colombie, le Yémen et le Salvador offre des exemples d'évolutions positives dans les domaines de l'atténuation des catastrophes, de la production de données désagrégées, de l'affectation des terres et d'une nouvelle loi relative à la protection des PDI ([études de cas](#)).

RECONNAÎTRE LES PERSONNES EN TANT QUE RÉFUGIÉES



Reconnaissance des réfugiés : comprendre les véritables voies menant à la reconnaissance

Cathryn Costello, Caroline Nalule et Derya Ozkul (Hertie School / Université d'Oxford)

Les procédures de détermination sont extrêmement importantes dans la mesure où ce sont les voies qui mènent à l'obtention du statut de réfugié. Pourtant, l'étude de ces pratiques révèle de nombreux défis. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/costello-nalule-ozkul



Les défaillances d'un système « modèle » : la DSR au Canada

Hilary Evans Cameron (Ryerson University)

Le système canadien de détermination du statut de réfugié est souvent considéré comme un modèle. Et bien que de nombreux enseignements puissent être tirés de ses accomplissements, des leçons tout aussi nombreuses peuvent être tirées de ses défaillances. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/evanscameron



Faire la lumière sur la DSR en Chine

Lili Song (Université d'Otago)

Bien que le HCR traite toutes les demandes individuelles de statut de réfugié en Chine, les informations publiques concernant ce mandat de DSR sont restées parcimonieuses. Faire la lumière sur la procédure en vigueur permet d'identifier les défis et les possibilités actuelles en matière de protection des réfugiés en Chine. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/song



Évaluation de l'âge des enfants non accompagnés en quête d'asile en Égypte

Clara Zavala Folache et Beth Ritchie (Clinique juridique Hijra Rabat / St Andrew's Refugee Services)

Traiter la demande d'asile d'un enfant comme s'il s'agissait d'un adulte suite à une procédure d'évaluation de l'âge revient à ne pas reconnaître les vulnérabilités spécifiques aux enfants à leur juste valeur et peut affecter l'intégrité et l'issue du processus de DSR. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/zavalafolache-ritchie



La DSR en vue d'une réinstallation : le besoin de garanties de procédure

Betsy L Fisher (International Refugee Assistance Project)

Les garanties de procédure sont vitales dans tous les aspects de la DSR. Face aux défaillances des procédures de DSR en vue d'accéder à la réinstallation et aux voies complémentaires, davantage de clarté et de transparence sont nécessaires. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/fisher



Limitations de l'accès à la représentation juridique dans les processus de DSR au Kenya

Eileen Imbosa et Andrew Maina (Refugee Consortium of Kenya)

Pour les demandeurs d'asile au Kenya, l'accès restreint à la représentation juridique limite les possibilités de faire appel des décisions de détermination du statut de réfugié (DSR). www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/imbosa-maina



La DSR par le HCR : difficultés et dilemmes

Lamis Abdelaaty (Syracuse University)

Les modalités approuvées entre les gouvernements et le HCR pour conduire la procédure de détermination du statut des réfugiés reflètent les différentes motivations des deux parties et les défis qu'elles rencontrent. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/abdelaaty



Les défis associés à la reconnaissance des réfugiés en Inde

Roshni Shanker et Hamsa Vijayaraghavan (Migration and Asylum Project)

L'Inde a signalé à plusieurs reprises son engagement continu en faveur de la protection des réfugiés, pourtant son double système de reconnaissance des réfugiés présente un tableau complexe de protection. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/shanker-vijayaraghavan



Explorer le transfert de la DSR du HCR aux États

Caroline Nalule et Derya Ozkul (Université d'Oxford)

Le transfert de la responsabilité relative à la détermination du statut de réfugié du HCR aux États est un processus compliqué qui est rarement rapide ou sans heurts. La réussite d'un transfert de responsabilité – et la capacité de parvenir à l'objectif global qui consiste à offrir une protection adéquate aux réfugiés – dépend de nombreux facteurs. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/nalule-ozkul



Reconnaissance des réfugiés dans l'UE : l'évolution du rôle du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

Evangelia (Lilian) Tsourdi (Université de Maastricht)

L'EASO a récemment vu le périmètre de ses activités s'élargir et, par conséquent son potentiel d'influence sur la détermination du statut de réfugié au niveau national. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/tsourdi



L'utilisation des orientations par pays de la jurisprudence britannique dans la reconnaissance des réfugiés en dehors du Royaume-Uni

Makesh D Joshi (avocat)

Au Royaume-Uni, l'utilisation des orientations par pays tirées de la jurisprudence est désormais un outil bien établi dans le domaine de la reconnaissance des réfugiés. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/joshi



Recourir à la collégialité pour résoudre les complexités de la DSR

Jessica Hambly, Nick Gill et Lorenzo Vianelli (Université nationale australienne / Université d'Exeter / Université du Luxembourg)

Les études menées dans un certain nombre de juridictions européennes suggèrent qu'au stade du recours, les formations collégiales améliorent la qualité et l'équité du processus de détermination du statut de réfugié (DSR). www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/hambly-gill-vianelli



Reconnaître les réfugiés en Grèce : les politiques à l'étude

Angeliki Nikolopoulou (Barreau de Thessalonique)

Les réformes du système d'asile grec ont d'abord amélioré l'équité et l'indépendance des processus de DSR, mais les réformes ultérieures suscitent à nouveau des interrogations. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/nikolopoulou



Reconnaissance du statut de réfugié : pas toujours demandée

Derya Ozkul (Université d'Oxford)

Certains réfugiés syriens au Liban ont choisi de ne pas s'enregistrer auprès du HCR, estimant – souvent avec raison – qu'obtenir la reconnaissance de leur statut de réfugié entraverait leur liberté et l'accès de leur famille à l'aide humanitaire. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/ozkul



Reconnaissance collective des Vénézuéliens au Brésil : ce nouveau modèle est-il adéquat ?

Liliana Lyra Jubilut et João Carlos Jarochinski Silva (Université Catholique de Santos / Université fédérale de Roraima)

Le Brésil a utilisé la reconnaissance collective du groupe pour accorder le statut de réfugié à plus de 45 700 Vénézuéliens. Les pratiques et les technologies concernées pourraient bien représenter un nouveau jalon dans la protection des réfugiés mais des inquiétudes subsistent quant aux limites de la procédure et à son manque de prise en considération des vulnérabilités. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/jubilut-jarochinskisilva



Reconnaître les réfugiés apatrides

Thomas McGee (Faculté de droit de Melbourne)

Les expériences en Irak des réfugiés kurdes apatrides de Syrie soulignent à quel point il est important d'identifier l'apatridie lors de la détermination du statut de réfugié (DSR) et les avantages que cela peut comporter en termes de protection des réfugiés. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/mcgee



L'enregistrement des réfugiés dans la façade Est du Cameroun

Ghislain B Tiadjeu (HCR)

La reconnaissance prima facie des réfugiés se réclamant de la République centrafricaine repose sur un lien établi avec la République centrafricaine. C'est une tâche difficile, qui met également en évidence la vulnérabilité de ceux qui risquent de devenir apatrides. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/tiadjeu



Demander l'asile en Italie : évaluer les risques et les options

Eleanor Paynter (Université Cornell)

En Italie, les incertitudes inhérentes au système d'asile affectent la motivation, les décisions et le bien-être des demandeurs d'asile. www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/paynter



Les systèmes d'asile portugais s'adaptent dans le contexte de la COVID-19

Angela Moore et Periklis Kortsaris (HCR)
La COVID-19 a fourni un nouveau point de départ pour les conversations portant sur l'adaptabilité des systèmes d'asile. L'approche rapide et constructive adoptée par le Portugal pour garantir les droits des demandeurs d'asile pendant la pandémie offre un modèle de protection que d'autres acteurs peuvent prendre en considération.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/moore-kortsaris



L'asile sous pression au Pérou : l'impact de la crise vénézuélienne et de la COVID-19

Paula Camino et Uber López Montreuil (École de droit de la PUCP)
La crise persistante au Venezuela a entraîné une forte augmentation des demandes d'asile dans le Pérou voisin, au point de dépasser les capacités du gouvernement à répondre adéquatement et dans un délai raisonnable. Ces difficultés sont exacerbées par la pandémie de la COVID-19.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/camino-lopez



Capacités d'adaptation institutionnelle en temps de COVID-19

Elise Currie-Roberts et Sarah-Jane Savage (HCR)
Il est important qu'un système d'asile ait la capacité d'adapter ses procédures, et même essentiel pour en garantir la viabilité à long terme. Toutefois, cette adaptation ne doit jamais se faire aux dépens d'autres éléments indispensables garantissant la robustesse et l'équité du système concerné.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/currieroberts-savage

PD20 : ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT INTERNE



Avant-propos : Prévenir, protéger, résoudre – réflexions sur le Plan d'action du PD20

Cecilia Jimenez-Damary (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays)
Alors que les trois années du Plan d'action du PD20 touchent à leur fin, je salue les immenses accomplissements réalisés par les États et les autres acteurs et j'ai hâte de poursuivre nos engagements communs pour mieux protéger les droits des PDI.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/jimenezdamary



Déplacement interne : réflexions sur la prévention, la protection et les solutions

Samuel Cheung et Sebastian von Einsiedel (HCR / OCHA)
Alors qu'un nombre record de personnes sont aujourd'hui déplacées de l'intérieur, l'urgence de la situation suscite un regain d'intérêt à l'échelle internationale et incite davantage les États et la communauté internationale à agir. L'initiative PD20 a mis en lumière plusieurs opportunités qui nous permettront de réaliser les progrès indispensables menant à des solutions ambitieuses et concrètes.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/cheung-voneinsiedel



Le potentiel de la loi nationale du Soudan du Sud sur la protection et l'assistance aux PDI

Chaloka Beyani, Gatwech Peter Kulang et Rose Mwebi (LSE / Ministère des Affaires humanitaires et de la Gestion des catastrophes du Sud Soudan / HCR)
Au Soudan du Sud, les défis humanitaires sont à la fois importants et complexes, mais l'élaboration récente d'une loi nationale sur les PDI démontre que le pays a renouvelé son engagement et sa vision pour protéger ses citoyens.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/beyani-kulang-mwebi



Recourir à des approches collaboratives pour améliorer les données sur le déplacement interne

Devora Levakova, Adrián Calvo Valderrama, Jacques Ajaruvwa Wathum et Damien Jusselme (JIPS / IDMC / HCR-RCA / OIM)
Il n'est pas possible de comprendre l'ampleur, la sévérité et la diversité des situations de déplacement interne, et encore moins d'y répondre de manière adéquate, sans données exactes et exhaustives. Les initiatives telles que le Plan d'action du PD20 offrent des exemples de bonnes pratiques qui permettent d'avancer sur cette question complexe.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/levakova-calvovalderrama-wathum-jusselme



Études de cas

Une collection de quatre brèves études de cas portant sur l'Ouganda, la Colombie, le Yémen et le Salvador offre des exemples d'évolutions positives.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/etudes-de-cas



Donner priorité à la participation des PDI dans la quête de solutions

PD20 Colombie
Il faut préserver et même élargir les espaces participatifs, comme ceux qui ont été mis en place dans le cadre de l'initiative PD20 en Colombie, pour permettre aux PDI de travailler directement avec les décideurs locaux et nationaux afin d'identifier et de saisir les opportunités pour des solutions durables.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/PD20Colombie



Réflexions sur les expériences des États dans la région IGAD

Charles Obila et Ariadna Pop (IGAD / Département Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse)
Dans le cadre d'échanges bilatéraux organisés en 2019, les États de la région IGAD se sont penchés sur les besoins à combler pour répondre plus efficacement aux niveaux élevés de déplacement interne.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/obila-pop



Prévenir les déplacements liés aux catastrophes et s'y préparer

Barbara Essig, Sebastien Moretti et le secrétariat de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (IDMC / Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge / Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes)
Les exemples de bonnes pratiques en matière de prévention, d'atténuation et de préparation face aux déplacements liés aux catastrophes, débattus dans le cadre de l'initiative PD20, ont révélé de précieux enseignements sur les actions précoces, les données, les lois et les politiques, et les engagements communautaires.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/essig-moretti-PDD



L'application du Cadre du CPI en Somalie et au Soudan

Groupe de travail sur les solutions durables (GTSD) de Somalie, GTSD du Soudan, Margharita Lundkvist- Houndoumadi et Jasmine Ketabchi (GTSD Somalie / GTSD Soudan / JIPS / HCR)
L'analyse des utilisations du Cadre du CPI au cours des dix années suivant son lancement en 2010 permet de tirer des réflexions utiles pour tous ceux qui travaillent à trouver des solutions durables face au déplacement interne.
www.fmreview.org/fr/reconnaitre-refugies/DSWGSomalie-DSWGSoudan-lundkvisthoundoumadi-ketabchi

Nous souhaitons remercier Cathryn Costello, Caroline Nalule et Derya Ozkul (RefMig), Lucy Kiama (HIAS Kenya) et Periklis Kortsaris (HCR) pour leur assistance sur le thème « Reconnaître les personnes en tant que réfugiées », ainsi que Nadine Walicki et Samuel Cheung (HCR) pour leur assistance sur le thème consacré au PD20. Nous souhaitons également remercier le projet RefMig (bourse Horizon 2020 financée par le Conseil européen de la recherche, subvention no 716968), le Département Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse et le HCR, qui ont généreusement financé ce numéro.

La **Revue Migrations Forcées** (RMF) constitue un forum qui permet l'échange régulier d'expériences pratiques, d'informations et d'idées entre les universitaires, les réfugiés et les déplacés internes, et tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, en anglais, en arabe et en espagnol par le Centre d'études sur les réfugiés du Département pour le développement international de l'Université d'Oxford.

Avis de non responsabilité : Les vues exprimées dans RMF ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédactrices, du Centre d'études sur les réfugiés ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : RMF est une publication en libre accès (« Open Access »). Visitez www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.

Image de couverture : HCR/Jared Kohler

